



DELIBERATION N°20120098 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

O B J E T :

URBANISME - AMENAGEMENT DU BOULEVARD DE LA GRANDE TERRE ET DU PARVIS DU COLLEGE JEAN-ROSTAND - CONVENTION

M. VIAL GUY EXPOSE CE QUI SUIT :

Le boulevard de la Grande Terre est une voirie communautaire gérée par Saint-Etienne Métropole (S.E.M.). La commission voirie de S.E.M. a validé le projet de réaménagement d'une partie de ce boulevard ainsi que du parvis du collège Jean Rostand.

Ces travaux ont pour but d'améliorer la sécurité des usagers en permettant une meilleure visibilité des piétons par les automobilistes. Ils se feront en partie sur du domaine public et du domaine privé de la commune, mis à la disposition du Conseil Général dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement.

Une convention tripartite entre S.E.M., la commune de Saint-Chamond et le Conseil Général de la Loire fixe les modalités de ces travaux, ainsi que leur financement. Ainsi S.E.M. va réaliser les travaux avec l'accord du Département et de la commune. Ils seront financés par S.E.M. mais une participation sera apportée par le Département à hauteur d'un maximum de 35 000 € H.T..

La convention prend effet à la date de sa signature et est valable jusqu'au 31 janvier 2013.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'autoriser** la signature de cette convention, par Monsieur le maire, ou son représentant, permettant à S.E.M. de réaliser des travaux sur le domaine communal,
- **de donner** tous pouvoirs au maire à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette convention.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 15 mai 2012
Le maire,

Signé :

Philippe KIZIRIAN